



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Service action sociale et logement

JPB/KE/MC/VK – décision n° 2023-C02

Actions diverses – Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel – ADICO-

Fait à Montataire, le 27 février 2023

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel -ADICO -

Le Président du CCAS de Montataire,

Vu l'article L125.3 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil d'administration du centre communale d'action sociale en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération du conseil d'administration du 7 mai 2021 portant sur la convention d'adhésion à l'ADICO, (association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités),

Considérant la nécessité à respecter les obligations légales et réglementaires relative à la protection des données à caractère personnel.

DÉCIDE

Article 1 : de passer un contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel pour une durée de 4 ans entre l'ADICO et le CCAS de Montataire, à hauteur de 306.00 euros HT comprenant la prestation initiale (audit et sensibilisation), et à hauteur de 414.00 euros HT concernant l'abonnement annuel.

Article 2 : ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Senlis

Article 3 : est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision, Madame la Coordinatrice du Pôle social.

C.C.A.S.
Centre Communal d'Action Sociale
60160 MONTATAIRE
2 Rue Armand Desnosse
Tél. : 03 44 27 55 31
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président du CCAS

Jean-Pierre Bosino